

Contrat de Ville - Gestion urbaine de proximité programme 2003 - Demande de subvention à l'État

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Dans le cadre de la mise en oeuvre de la Gestion Urbaine de Proximité relative au Contrat de ville 2000/2006 un programme d'action est prévu :

1. par la Ville de Besançon sur le quartier de Planoise :

- Aménagement et rénovation des abords du passage souterrain Renoir/Malcombe
- modernisation de l'éclairage public avenue Ile de France en accompagnement des travaux de restructurations des espaces extérieurs
- rénovation de l'éclairage des parkings publics au droit des 15 à 25 avenue Ile de France

Le coût total des travaux est estimé à 107 640 € TTC qui seront financés comme suit :

- Aide de l'État	45 000 € TTC
- Part de la Ville	62 640 € TTC

2. par l'OPMHLM de Besançon qui mène en collaboration avec l'État un programme global d'amélioration de la qualité de service. Ce programme est attaché à la signature de deux conventions de GUP pour les quartiers de l'Amitié et de Fontaine-Ecu par la Ville de Besançon, l'OPMHLM et la Préfecture du Doubs. Ces conventions sont conformes à la convention cadre adoptée lors de la séance du Conseil Municipal du 10 octobre 2002.

Le Conseil Municipal est appelé à :

- décider des travaux municipaux sur le quartier de Planoise, la part de la Ville étant financée sur les tranches annuelles du budget Éclairage Public et Espaces Verts,
- autoriser M. le Maire à solliciter l'aide de l'État dans le cadre des travaux précédemment cités, qui sera inscrite par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception de la notification attributive en recettes à l'imputation 90.814.1321.91011.30300 et 90.823.1321.91011.30300,
- autoriser M. le Maire à signer les conventions GUP Amitié et Fontaine-Écu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 28 novembre 2003.